

**Charte d'investisseur responsable de Crédit Mutuel Capital Privé
et déclinaison au niveau du fonds d'infrastructures**

Note introductive

Crédit Mutuel Capital Privé, société de gestion d'actifs pour compte de tiers, intervient sur deux lignes principales d'activité autour du capital investissement et des infrastructures.

Elle a décidé de formaliser une Charte d'Investisseur responsable au niveau de la société de gestion, qui énonce les grandes lignes de sa politique ESG, climat et impact. Au-delà des activités de gestion de fonds de capital développement, cette Charte comporte une déclinaison sur les activités d'investissements en fonds propres dans le secteur des infrastructures.

Depuis plus de 20 ans, Crédit Mutuel Capital Privé contribue à orienter les capitaux qu'elle lève et qu'elle gère vers des secteurs porteurs de l'économie : le développement des PME et l'accompagnement des projets innovants.

Philosophie générale relative à Crédit Mutuel Capital Privé

La démarche ESG, cœur du développement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Capital Privé s'inscrit pleinement dans les démarches d'investisseur responsable et de responsabilité sociale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et les revendique, dans la continuité de ses propres engagements.

Une démarche de conviction fondée sur six valeurs

Crédit Mutuel Capital Privé s'inscrit dans la lignée des valeurs mutualistes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et décline les objectifs de responsabilité sociale et mutualiste à ses activités. Elle a décidé de mettre particulièrement en avant les valeurs de **pérennité**, **responsabilité**, **proximité** et **esprit d'équipe**.

La démarche de Crédit Mutuel Capital Privé est intrinsèquement orientée vers l'intérêt des souscripteurs des fonds dont elle assure la gestion au regard des stratégies d'investissement qui leur ont été présentées. Cette démarche nécessite une **indépendance** de gestion et de décision.

Enfin, à travers ses investissements en infrastructures, Crédit Mutuel Capital Privé a la volonté d'apporter une contribution positive aux territoires, et cherche à maximiser leur **résilience** et leur impact.



Mise en œuvre de ces principes au sein de la société de gestion Crédit Mutuel Capital Privé

La mise en place d'une Charte d'investissement responsable a d'autant plus de valeur que l'organisation qui la porte met en œuvre ces mêmes principes en interne.

Crédit Mutuel Capital Privé place le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur, en développant les formations et en promouvant la diversité au sein de son équipe. A ce titre, l'ensemble de l'équipe a collectivement la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Charte.

Outre le règlement intérieur de Crédit Mutuel Alliance Fédéral qui s'applique à Crédit Mutuel Capital Privé, la société a mis en place un groupe de travail chargé de rédiger et de suivre un Code Ethique. Ce Code vise à (i) formaliser les engagements de la société de gestion sur les sujets sociaux et à promouvoir les bonnes pratiques internes progressivement mises en place mais également à (ii) favoriser la réduction de l'impact environnemental de la société de gestion : calcul de l'empreinte carbone, audit énergétique, politique zéro déchets, mobilité douce, consommation responsable, etc.

Initiatives publiques soutenues

Conscient que le partage des engagements est un garant essentiel de leur effectivité, Crédit Mutuel Capital Privé a choisi d'adhérer à l'Initiative Climat International (Ici) développée au sein des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) et de signer la Charte ESG de France Invest.

Engagements de Crédit Mutuel Capital Privé pour son fonds d'investissement en capital dans les infrastructures

Les infrastructures, maillon essentiel de l'aménagement et du développement des territoires

Parce qu'elles facilitent l'accès aux services essentiels, les infrastructures représentent un élément clé du bien-être social, de la croissance économique et du développement des territoires :

- **Lutte contre les déséquilibres territoriaux** : les infrastructures, numériques, énergétiques et de transport, permettent de répondre aux enjeux de désenclavement des territoires. Elles permettent également un développement géographiquement plus égalitaire et l'inclusion sociale des populations en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-Mer.
- **Amélioration de la compétitivité des territoires** : les infrastructures participent à la transformation des territoires et au renforcement de leur attrait en termes d'investissements, d'entreprises et d'emplois.
- **Réponse aux défis environnementaux et sociétaux** : les infrastructures, notamment énergétiques et environnementales (exemples : traitement des déchets, réseaux d'assainissement), contribuent au développement d'une économie décarbonée et à la préservation des ressources et des états naturels.

A travers son véhicule dédié au financement en fonds propres d'infrastructures, Crédit Mutuel Capital Privé vise ainsi à contribuer au bien-être et à la résilience des territoires dans lesquelles elle agit.

Engagements avec les parties prenantes

Crédit Mutuel Capital Privé s'engage, pour son fonds d'investissement dans les infrastructures, à travailler exclusivement avec des acteurs ayant développé une politique extra-financière ou démontrant une appétence pour les enjeux ESG, et à accompagner les sociétés et porteurs de projets dans leurs démarches extra-financières.

Zoom sur l'approche d'impact du fonds

Crédit Mutuel Capital Privé reconnaît par cette Charte que son activité, ainsi que les actifs qu'elle contribue à financer, ont des impacts positifs et négatifs, notamment sur les sujets environnementaux. La société a ainsi développé une approche fondée sur la mesure de ces derniers, la maîtrise des impacts négatifs et la poursuite des impacts positifs.

Pour ce faire, la méthodologie d'analyse mise en place par le fonds d'investissement dans les infrastructures de Crédit Mutuel Capital Privé s'appuie sur le cadre de référence des Objectifs de Développement Durable, promu

par l'ONU. Cinq d'entre eux ont été sélectionnés par la société de gestion, et forment la matrice de sa méthodologie d'analyse :



3 – permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

6 – garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

7 – garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

9 – bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

13 – prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Zoom sur la stratégie climat

En cohérence avec la stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, annoncée en février 2020, Crédit Mutuel Capital Privé s'engage pour son fonds d'investissement dans les infrastructures à lutter contre le réchauffement climatique et à favoriser le financement d'actifs permettant l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris¹.

Dans ce contexte, le fonds s'appuie sur deux outils méthodologiques : la taxonomie européenne² pour l'aider à sélectionner les projets et porteurs de projets opérant dans les secteurs les plus propices, et l'Initiative Climat International (Ici).

Les bonnes pratiques en matière de reporting climat promues par l'ICI se répartissent en quatre catégories :

- *la gouvernance* - ou si et comment la gouvernance prend en compte les risques et opportunités liées au climat,
- *la stratégie* - ou les impacts réels ou potentiels des risques climat sur l'organisation interne et la stratégie d'investissement du fonds,
- *la gestion des risques* - ou les processus définis pour identifier, mesurer et maîtriser les risques climat,
- *les indicateurs et objectifs* - ou ceux choisis pour identifier, mesurer et maîtriser les risques climat.

Chacune de ces catégories est approfondie dans un document interne récapitulant les procédures extra-financières internes et les outils.

Méthodologie et mise en œuvre dans le cycle d'investissement

Exclusions sectorielles

La société de gestion applique strictement les exclusions prévues dans les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle n'investit pas, ne garantit pas et ne fournit pas de soutien financier ou d'une autre nature, de manière directe ou indirecte à des sociétés ou entités qui ne respecteraient pas les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérales décrites dans le document d'enregistrement universel (URD) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (section 3.8.5) et disponibles sur le site internet de la BFCM (rubrique RSM/politiques-sectorielles).

¹ L'Accord de Paris engage les Etats et les entreprises de contenir le réchauffement climatique nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C.

² La taxonomie européenne est une nomenclature des secteurs considérés comme générant des bénéfices environnementaux.
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/200309-sustainable-finance-teg-final-report-taxonomy_en.pdf

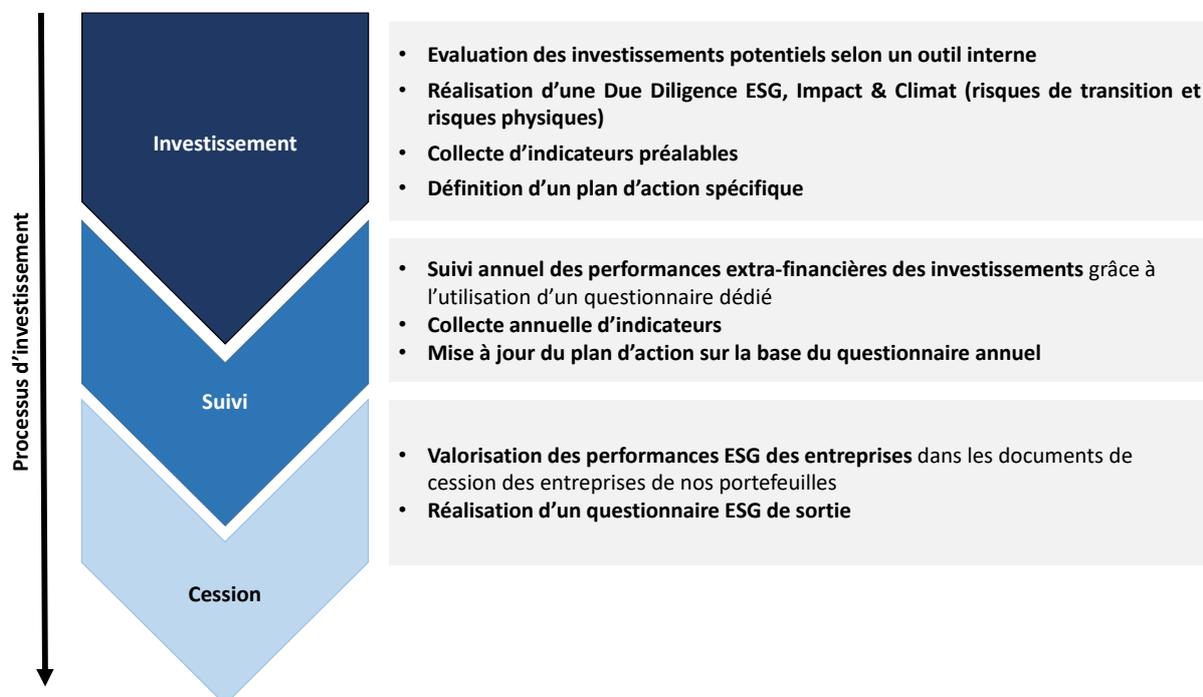
Thématiques d'investissement

Au-delà des exclusions sectorielles en cohérence avec la politique générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Capital Privé s'engage, pour son fonds d'investissement dans les infrastructures, dans une démarche sur les enjeux climatiques issue des meilleures pratiques de marché, et vise dans ce contexte à aligner une majorité prépondérante de ses investissements à venir avec la taxonomie européenne.

Processus et outils d'investissement

La totalité des investissements revus par le fonds seront couverts dans la démarche d'investissement responsable détaillée ici.

Crédit Mutuel Capital Privé intègre les enjeux extra-financiers tout au long du cycle d'investissement du fonds d'investissement dans les infrastructures.



Reporting

Crédit Mutuel Capital Privé s'engage à publier pour le fonds SILOE un rapport extra-financier annuel.

Gouvernance du nouveau fonds d'infrastructure et dialogue

Le fonds d'investissement dans les infrastructures bénéficiera d'une gouvernance transparente fondée sur trois piliers.

- Un **Comité d'Investissement**, constitué du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint. Il a pour vocation de prendre des décisions concernant (i) les investissements retenus, (ii) la bonne gestion de ces investissements et (iii) les conditions de sortie adéquates.
- Un **Comité Déontologique**, constitué de membres neutres, en charge de la gestion des conflits d'intérêts. Des processus internes dédiés permettent de détecter et solutionner les éventuels conflits d'intérêt.

- Un **Comité Consultatif**, constitué des principaux souscripteurs. Il vise à assurer la cohérence des décisions d'investissement au regard de la politique d'investissement du fonds et à communiquer à ses membres les informations relatives à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Enfin, le fonds s'engage à mettre en œuvre une politique de dialogue avec les porteurs de projets et les sociétés dans lesquelles il investit.